

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire

Présents : GUILLOU Thierry, DUCROCQ Nicole, POIDEVIN Lionel, LEFEBVRE Martine, FILLOCQUE Jérôme, GAUTHIER Carine, PILLET Robert, HAUCHARD Mylène, SAGEOT Florent, RABASTE Elsa.

Secrétaire de séance : DUCROCQ Nicole, élue.

Approbation du compte rendu du 31 mars 2026

EMPRUNT

Réf 2026280401

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet du cheminement piéton normalisé PMR et notamment sa tranche 2. Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil le 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE sont les suivantes :

- **Montant** : 120 000 Euros
- **Durée** : 6 ans
- **Taux fixe** : 3.34
- **Périodicité** : Trimestrielle
- **Frais de dossier** : 180 €

La Commune d'HALLOY s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune d'HALLOY s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

TRAVAUX 2026-2027

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le contenu et les enjeux du point n°2 de l'ordre du jour. Il présente un tableau récapitulatif des travaux votés lors du dernier budget, ainsi que la liste des subventions sollicitées mais non obtenues à ce jour. Il propose par ailleurs que le conseil valide des devis qui seront présentés et dresse, dans le cadre de cet ordre du jour, une liste des projets de travaux envisageables à court et à moyen terme pour la durée du mandat.

Sécurisation de l'accueil

Réf : 2026280402

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Société	Montant HT en €	Montant TTC en €	Subventions demandées sur le HT en €
Groupe CF Technologies de Sûreté de Beauvais	4 591.56	5 509.87	1375.00 (DETR)

En cas de refus de subvention, le Conseil Municipal maintiendra néanmoins l'investissement, et autorise par ailleurs le Maire à signer le devis correspondant dès réception des autorisations d'achats ou d'accords préfectoraux et départementaux.

Écran numérique interactif :

Réf : 2026280403

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Société	Montant HT en €	Montant TTC en €	Subventions demandées sur le HT en €
ADICO de Beauvais	2 768.50	3 330.59	830.00 (DETR)
			1 384.00 (Département)

Monsieur le Maire indique qu'une participation du SIRS est prévue pour ce projet.

En cas de refus de subvention, le Conseil Municipal maintiendra néanmoins l'investissement, et autorise par ailleurs le Maire à signer le devis correspondant dès réception des autorisations d'achats ou d'accords préfectoraux et départementaux.

Débroussailleur/souffleur

Réf : 2026280404

Monsieur le Maire le Maire présente un devis de l'entreprise FREULET de Formerie et précise que celui réalisé par CAP TERRITOIRE est plus onéreux.

	Montant HT en €	Montant TTC en €
Débroussailleur version électrique	486.75	584,75
Souffleur version électrique	239.25	287,10
Batterie	299.25	360,00

Chargeur	157.50	188,00
Débroussailleur version thermique	426.75	512,10
Souffleur version thermique	359.25	431,10

Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite qu'une demande de subvention soit déposée auprès du service handicap dans le cadre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire.

Le Conseil Municipal suggère de tester leur autonomie, pour un matériel équivalent, en collaboration avec la commune de Grandvilliers avant tout achat.

Pour l'acquisition des équipements, le Conseil Municipal souhaite faire l'achat de 4 batteries et 2 chargeurs.

En cas de refus de subvention, le Conseil Municipal maintiendra néanmoins l'investissement, et autorise par ailleurs le Maire à signer les devis correspondants dès réception des autorisations d'achats ou d'accords préfectoraux et départementaux.

Sentes piétonnes rue de l'église

Sente piétonne : Tranche 2 :

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les travaux sont achevés. Des cailloux de plus gros calibre, offrant une meilleure adhérence, ont été posés. Un suivi hebdomadaire (les mardis matin) a été assuré avec Messieurs FILLOCQUE, Monsieur Le Maire, ainsi que des représentants d'Artémis et de Oise TP.

M. FILLOCQUE souligne qu'un devis sera sûrement à prévoir pour le ramassage des cailloux résiduels. Monsieur le Maire demandera un devis à Jardipaysage et souhaite une réflexion, de son Conseil Municipal, sur le réaménagement des espaces verts (replantation et modernisation) tout au long de ladite sente.

Sente piétonne Tranche n°1 :

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue, le 17 février 2026, avec l'entreprise, Messieurs. DUBAS et FOVELLE, M. CORSYN, bureau d'études Artémis, Monsieur le Maire, M. GUILLOU et M. FILLOCQUE afin de trouver une solution eu égard des malfaçons présentes sur ladite tranche.

Monsieur le Maire explique que la société maintient que le problème n'est pas un désordre structurel mais relève de l'esthétique. Monsieur le Maire souligne qu'en cas de dégradation, la garantie décennale de l'entreprise pourra toutefois être engagée.

M. GUILLOU évoque des surcoûts pour la reprise des bordures et des enrobés et de dégradation éventuelle si la sente devait être refaite entièrement.

Par conséquent : Il a été conclu que l'entreprise prendra à sa charge en compensations les travaux suivants :

La pose de bordures devant le n°40 pour l'accueil de véhicules électriques.

La gestion des eaux pluviales au niveau du n°16

La modification du parking au niveau du n°11 en abaissant les bordures sur 24 ml pour y faciliter l'accès avec une reprise complète de l'enrobé.

La reprise des caniveaux rue de l'Église (niveau mairie et arrêt de bus), ainsi que la création de passages piétons vers la résidence du Guidon via le sentier adjacent.

Mme LEFEBVRE demande à Monsieur le Maire si certains habitants ont profité des travaux pour refaire leur accès privé, avec les prix du marché. Monsieur le Maire confirme que oui mais que ces cas restent marginaux.

Éclairage public

Le Conseil Municipal souhaiterait connaître le calendrier de rénovation ; Une demande d'information sera adressée au SE60 en ce sens. Monsieur le Maire confirme à Mme DUCROCQ que l'ensemble du village sera concerné par ces travaux.

Monsieur le Maire se demande s'il est possible d'engager une procédure pour le rachat des anciens lampadaires par une entreprise extérieure qui l'a contacté. Des renseignements seront pris auprès de SE60, sous réserve de leur récupération effective (à vérifier avec le SE60).

Salle des fêtes

Monsieur le Maire sollicite une réflexion sur son agrandissement. M. SAGEOT propose qu'avant de l'agrandir, il serait judicieux de la rénover et l'entretenir

Plusieurs pistes sont évoquées : Entretien et rénovation :

Nettoyage approfondi avec acquisition de matériel adapté pour le ménage intérieur de la salle.

Remplacement des portes d'entrée et de la porte centrale (côté salle).

Traitement anti-mousse de la façade et de la toiture (réalisable par Pascal, selon M. le Maire).

Fleurissement et aménagements intérieurs (proposition de Mme HAUCHARD).

Extension : Devis demandé à l'entreprise SAGNIER pour une terrasse en béton lavé (5 m de large sur la longueur de la façade arrière).

Installation de lampadaires (modèle identique à ceux de la résidence du Guidon) et d'une prise extérieure sur le parking (mission confiée à l'agent technique).

Reprise du regard situé dans la pelouse, à droite du bâtiment (signalé par M. PILLET).

Mairie :

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur la restauration de la cage d'escalier menant au secrétariat de mairie dont les derniers travaux datent de 1995.

Logement chemin des Clozeaux

M. FILLOCQUE fait état de l'avancement des travaux :

L'avancée de l'entrée est terminée ; il reste à réaliser les marches, contremarches et le rechapage du balcon.

Le Conseil Municipal pense qu'une rénovation intérieure est à prévoir et interviendra lors d'un changement de locataire ou pendant le mandat si les locataires actuels restent encore plusieurs années. Monsieur le Maire précise que les occupants actuels ne subissent pas de nuisance majeure liée au city stade voisin et savent gérer son utilisation.

Terrain de boule

À la demande de Mme GAUTHIER, Monsieur le Maire confirme la faisabilité du projet. Plusieurs emplacements peuvent être envisagés :

- Proximité du city stade avec pose de 2 bancs ; Monsieur le Maire indique qu'il va contacter la société propriétaire des panneaux publicitaires pour savoir si elle peut les financer.
- Derrière la salle des fêtes mais il y aurait un accès arrière à créer.
- Place enherbée de la résidence du Guidon (attention : stationnement difficile).

Le choix de l'emplacement se fera sur un ordre du jour ultérieur.

M. GUILLOU propose l'achat d'un kit de pétanque (1 500 € à 1 700 €, hors pose). Un devis sera établi, ainsi que pour :

Un espace jeux enfants.

Un parcours de santé près du chemin de fer (projet "City pour tous" à destination multigénérationnelle). Ces aménagements feront l'objet d'un dossier tarifaire et explicatif pour 2027.

Monsieur le Maire précise que sur ce genre de matériel, il y aura de la maintenance par le bureau SOLEUS via le marché avec la CCPV. Dans le cadre de la mutualisation.

Rue de Beauvais

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir, sur la durée du mandat, à :

- La requalification de l'entrée du village.
- La rénovation des trottoirs existants.

QUESTIONS DIVERSES

Tracteur tondeuse

M. FILLOCQUE alerte sur le vieillissement du matériel (modèle Iseki, 15 ans, 3 000 heures). Monsieur le Maire estime son état encore satisfaisant pour une utilisation prolongée.

City Stade

M. GUILLOU signale que le club de football féminin de Gaudechart a utilisé les installations sans autorisation (groupes électrogènes posés sur les buts). Le coach s'est excusé et l'incident n'a pas été renouvelé.

Le Conseil Municipal se déclare globalement satisfait de l'ouvrage, dont l'usage a été optimisé et sécurisé grâce à la vidéosurveillance. Les écoles l'utilisent régulièrement.

Sécurité rue de l'Église

M. FILLOCQUE propose d'étudier un aménagement pour réduire la vitesse (hypothèse : stationnement unilatéral).

Travaux à la gare

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une déviation a été mise en place sur la commune sans concertation préalable. La durée prévue s'étend jusqu'au 15 juin.

Stationnement rue de GREZ

Mme DUCROCQ et M. GUILLOU soulèvent le problème récurrent de véhicules stationnés sur le trottoir devant l'ancien café, obstruant l'accès. Monsieur le Maire s'engage à intervenir auprès des contrevenants.

Façade de la mairie

Les travaux sont achevés, y compris la reprise du mur donnant sur la cour (malfaçons corrigées). Monsieur le Maire prendra contact avec Mme PERRIER pour la réalisation d'une Marianne. Une convocation sera adressée aux membres du conseil souhaitant assister à cette étape.

Cérémonie du 8 mai

La commémoration aura lieu à 11h30. Monsieur le Maire propose de moderniser les prochaines éditions, par exemple en associant les écoles à une lecture d'écrits d'anciens combattants (projet à développer avec Mme DUCROCQ et Mme HAUCHARD).

Concessions abandonnées

Mme LEFEBVRE interroge Monsieur le Maire sur le devenir de ces concessions qui ont été reprises par la commune. Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention (90 000 € pour 90 tombes) est en cours depuis 4 ans.

Une révision du projet pourrait être envisagée pour étoffer le dossier de subvention :

- Échelonnement des paiements (en partenariat avec les pompes funèbres Fèves).
- Aménagements complémentaires : accès PMR, voie pour les corbillards, parvis autour de l'église. Ces ajustements pourraient faciliter l'obtention de la subvention.

À l'ordre du jour de la prochaine réunion : Monsieur le Maire demande une révision des tarifs des concessions (le Conseil Municipal est invité à se renseigner sur les pratiques des communes voisines).

Bulletin municipal

Un nouveau format a été distribué. Le conseil salue cette initiative mais suggère d'agrandir la police de la première page, jugée trop petite.

Prochaine réunion Le conseil municipal se réunira le 9 juin. Séance levée à 21h10.

SIGNATURE DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026	
Gilles BOYENVAL, Maire	
Nicole DUCROCQ Secrétaire de séance élue	